



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1722

Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association La Rage pour l'organisation de la 11ème édition du "BMX Street Station" du 17 au 19 juin 2022

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRÉRY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1722 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A L'ASSOCIATION LA RAGE POUR L'ORGANISATION DE LA 11EME EDITION DU "BMX STREET STATION" DU 17 AU 19 JUIN 2022 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association La Rage, dont le siège social est situé 51 rue Salomon Reinach à Lyon 7^e, organise la 11^e édition de la manifestation « BMX Street Station », du 17 au 19 juin 2022.

Elle a pour objet le développement des sports de glisse urbaine et notamment du BMX, par l'organisation d'évènements et de compétitions sportives.

Les éditions 2020 et 2021 du « BMX Street Station » ont été annulées en raison du contexte sanitaire. La dernière édition s'est déroulée en 2019, elle a rassemblé environ 500 « riders » et plus de 10 nationalités représentées. 2 500 personnes ont pu assister à l'évènement.

Cette compétition internationale est devenue, année après année, le plus gros rassemblement de pratiquants et pratiquantes de BMX en Europe. Cette nouvelle édition sera à nouveau itinérante et se déroulera sur 6 lieux différents : les skateparks (Perrache, Guillotière, Foch), l'espace piéton du quai du Docteur Gailleton (au niveau du pont Gallieni), jardin aquatique Jean Couty (Quai Rambaud) et quai Antoine Riboud.

Cette année, le format est plus participatif avec l'organisation d'initiations gratuites pour tous les publics. Organisées les samedis et dimanches de 9h à 12h sur les skateparks de Foch et de la Guillotière, les initiations seront encadrées par des professionnels.

Accessible à toutes et tous, amateurs ou professionnels, l'évènement sera encore plus inclusif. Une session ouverte et dédiée à la pratique féminine est prévue le samedi après-midi.

Afin de favoriser l'accès aux sports de glisse et au BMX, l'association développe des actions spécifiques à destination des structures sociales.

L'association est engagée dans une démarche écoresponsable, qui se traduira lors de cet évènement par des actions telles que la sensibilisation au tri des déchets, l'utilisation de gobelets consignés, le recours à des producteurs locaux ou encore le recyclage du bois qui ont permis la fabrication des modules de skatepark.

Les objectifs de l'association sont pour cette nouvelle édition :

- de promouvoir cette discipline auprès du public lyonnais ;
- d'organiser une compétition ouverte aussi bien aux amateurs qu'aux « riders » expérimentés ;
- de participer au développement de la pratique féminine du BMX ;
- de faire découvrir la ville tout en participant à un évènement fédérateur et dynamique ;

- de participer au développement de la pratique du BMX inscrite dans la culture urbaine d'aujourd'hui.

Pour la dernière édition en 2019, l'association La Rage a reçu une subvention de 6 000 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2019/4664 du Conseil municipal du 20 mai 2019.

Cette année, l'association La Rage sollicite une subvention de 13 000 euros allouée à la manifestation, dont le budget prévisionnel s'élève à 47 800 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et à la contribution de cet événement au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 10 000 euros à l'association La Rage.

La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- un acompte de 60% peut être versé suite à l'approbation de la présente délibération ;
- Le solde de la subvention sera versé au plus tôt un mois après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est porté la subvention, à savoir :
 - o le bilan et le compte de résultat certifiés ;
 - o le (s) rapport (s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
 - o un rapport d'activité ;
 - o le ou les procès-verbaux de l'Assemblée générale.

Si cet événement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de COVID-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de celui-ci, sur présentation des justificatifs de ces dépenses.

Vu la délibération n° 2019/4664 du Conseil municipal du 20 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 3^e, 6^e et 7^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 10 000 euros est allouée à l'association La Rage pour l'organisation de la 11^{ème} édition du « BMX Street Station », du 17 au 19 juin 2022.

- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET